

### Substances interdites ou autorisées ?

Les glucocorticoïdes, communément appelés la « cortisone », sont des substances interdites en compétition, et sous certaines voies d'administration :

- Injections intramusculaires et intraveineuses
- Voie buccale (peros)
- Voie intra-rectale

Ils sont autorisés par voie cutanée, nasale, oculaire, intra-articulaire, péri-tendineuse ou ligamentaire (infiltrations), et par inhalation.

### Comment faire en cas de besoin ?

Deux situations peuvent se présenter :

Lorsqu'il est absolument nécessaire, indispensable, de prendre des glucocorticoïdes par une voie non-autorisée, et dans le contexte d'un traitement de longue durée, le sportif doit faire une demande d'Autorisation d'Usage des fins Thérapeutiques (AUT) auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Cette demande sera soumise un comité de trois experts qui rendra sa décision à la majorité. En cas d'accord, celui-ci peut être étendu à une période de trois ans maximum. Cette décision sera notifiée sur un registre international.

Lorsque le traitement aux glucocorticoïdes est envisagé sur une courte période (quelques jours), il faudra considérer la proximité d'une compétition. A l'approche d'une compétition, le traitement devra être accompagné par une demande d'AUT ; par ex., un traitement corticoïde par voie orale se terminant 10 jours avant une compétition ne nécessitera aucune démarche. Si celui-ci se termine 3 jours avant la compétition, une demande d'AUT sera nécessaire.

### Contrôle antidopage :

Lors d'un contrôle antidopage, il est vivement conseillé de préciser toute prise de thérapeutiques et/ou de compléments alimentaires.

Prenons l'exemple de la cortisone : même si elle est administrée par voie autorisée, les métabolites de la cortisone seront retrouvés dans les urines. Dans l'extrême majorité des cas, la concentration urinaire permet de différencier les voies autorisées des voies non-autorisées. Malgré cela, il est important de déclarer tout traitement, même par voie autorisée.

*Dr Sylvie Bidot-Maurant*

*Médecin généraliste enseignant, maître de stage*

*Médecin du sport*

*Médecin d'équipe de France de natation, de Water polo, d'Aviron*

*Médecin du CDOS des Ardennes et du CROS Champagne Ardenne*

*Médecin Expert en AUT à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage*